



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Bilan des plans de reprise progressive d'activité sur site des organismes de recherche

Suite à l'annonce de la levée progressive du confinement par la Président de la République, les organismes de recherche¹ ont engagé une réflexion visant à définir les modalités adéquates de déconfinement et à aboutir, *in fine*, à la mise en place d'un plan de reprise d'activité en présentiel, à compter du 11 mai 2020.

1. Elaboration des plans de reprise d'activité en présentiel (PRA)

De manière générale, ce travail de réflexion a été mené dans le cadre d'un dialogue avec les instances représentatives du personnel (CHSCT, CSSCT, etc.) et les responsables de la médecine de prévention. Il s'agissait, notamment, de déterminer les principes de base devant présider à l'élaboration des plans de reprise en présentiel et de proposer un premier calendrier de déconfinement. Les réflexions ont été partagées et discutées entre les organismes de recherche sous l'animation de la DGRI.

La publication de la circulaire du 3 mai 2020 de la Ministre a permis aux établissements de stabiliser leurs réflexions et formaliser un projet de plan de reprise des activités en présentiel. Comme le prévoit la circulaire susmentionnée, les instances représentatives du personnel des organismes ont systématiquement été informées du contenu de ces plans avant leur promulgation. Dans de nombreux cas, ces présentations ont permis d'enrichir les différents documents.

Suite à ces échanges avec les instances représentatives des personnels, les plans de reprise d'activité présentielle validés par les organismes ont été transmis au MESRI.

2. Les principes directeurs des PRA

Les PRA des organismes de recherche définissent un schéma global de sortie progressive du confinement. Les principes présidant ces schémas sont similaires entre les organismes ; il s'agit d'une reprise d'activité préparée, progressive, étalée dans le temps, priorisée sur les activités essentielles et définie en relation avec les différents partenaires des organismes.

Globalement, les lignes directrices ont été déterminées à l'échelle de l'établissement, puis déclinées opérationnellement site par site pour tenir compte des spécificités locales et notamment en Outremer. En outre, de nombreux plans soulignent le rôle essentiel des directeurs d'unités de recherche et des responsables de services d'appui dans la mise en œuvre et le suivi du plan de sortie du confinement.

L'objectif d'une reprise progressive et préparée est double : séquencer la reprise des différentes activités des établissements dans un ordre logique permettant d'assurer le redémarrage sans encombre des structures de recherches tout en accompagnant le retour des personnels pour qu'ils disposent en présentiel sur leur lieu de travail des conditions suffisantes pour mettre en place les gestes barrières et assurer les distanciations sociales.

Le retour des agents sur site est organisé de manière progressive et étalée dans le temps. Il convient d'abord de souligner que le télétravail reste largement majoritaire, au moins le premier mois. S'agissant de la reprise des activités sur site, les organismes ont globalement distingué trois types de population afin de calibrer le nombre de personnes physiquement présentes :

- Les personnes dont la présence sur site est impérative à la sortie du confinement pour reprendre les activités stoppées ou maintenues en mode dégradé pendant le confinement ;

¹ ANR, BRGM, CEA, CIRAD, CNES, CNRS, IFREMER, IHEST, INED, INRAE, INRIA, INSERM, IRD.

- Les personnes qui peuvent travailler en télétravail, au moins partiellement, et qui vont progressivement être dé-confinées ;
- Les personnes dites « vulnérables » présentant un risque élevé de développer une forme grave d'infection au virus par leur retour sur site après le 11 mai pour lesquelles il sera conseillé de rester en télétravail à 100 % durant une période indéterminée.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la Ministre du 3 mai, la reprise en présentiel porte prioritairement sur les activités expérimentales (sous réserve des vérifications nécessaires à leur bon déroulement).

Pour les activités administratives, sont priorisées celles qui nécessitent l'accès à des applications ou ressources informatiques ou technologiques non accessibles à distance, ou bien l'accès à des dossiers ou pièces justificatives non dématérialisées, ou une interaction avec des usagers ou des prestataires qui ne peut être réalisée à distance.

Enfin, la reprise des activités de recherche menées au sein d'unités communes à plusieurs établissements s'organise sur la base des règles définies par l'hébergeur, en concertation avec les cotutelles des unités de recherche.

3. Mesures opérationnelles des PRA

Souvent positionnées en annexe, les PRA contiennent de nombreuses mesures opérationnelles définies par les organismes, conformément aux recommandations des autorités sanitaires.

- **Mesures sanitaires**

- Des règles sont prescrites pour assurer le respect des mesures barrières et de distanciation physiques;
- Les activités de nettoyage et de désinfection des locaux ont été renforcées ;
- Les établissements prévoient la mise à disposition auprès des agents d'équipements de protection adaptés (en particulier des gels hydro-alcooliques, du savon, des serviettes et des masques) ;
- Le port du masque dans les lieux communs est obligatoire.

- **Mesures d'aménagement des locaux et des activités collectives :**

- Aménagement spécifiques en vue de sécuriser les espaces travail et de partage de bureaux, les espaces collectifs (machine à café, salles de réunions, espaces de convivialité, etc.), l'usage du matériel commun, etc. ;
- Sécurisation des services de restauration notamment avec la mise en place d'un service réduit ou encore une offre de panier-repas ;
- Limitation des réunions ou regroupements et la volonté de favoriser les visio-conférences ou conférences téléphoniques (instances, comités, jurys, séminaires, soutenances de thèses, etc.).

- **Mesures liées aux déplacements professionnels**

- Interdiction des déplacements internationaux et européens sauf urgence justifiée ;
- Interdiction des déplacements nationaux ou inter-régionaux non essentiels ;
- Des missions sur le terrain sont autorisées mais dans le respect strict des mesures sanitaires et dans le respect des directives gouvernementales et régionales (département vert/département rouge).

- **Mesures de communication**

Il convient également de souligner que les organismes ont défini des stratégies de communication interne et externe dédiée à la reprise des activités : ils ont produit et diffusé de nombreuses informations visant à informer les agents des mesures prises et leurs déclinaisons (FAQ...). La plupart des PRA prévoient également une communication interne autour de l'adaptation de l'organisation du travail.

- **Démarche RPS :**

Plusieurs démarches d'identification des risques psycho sociaux ont été lancées, notamment tournées vers les agents qui supportent mal de continuer de travailler à leur domicile, et vers ceux qui au contraire appréhendent de revenir en présentiel (avec en particulier la crainte d'emprunter les transports collectifs).

4. Suivi et évaluation de la mise en place des PRA

Conformément aux recommandations de la circulaire du MESRI, les organismes ont indiqué que les acteurs et actrices de prévention et de dialogue social ont été et sont associés à la mise en œuvre du PRA. Certains établissements prévoient d'organiser un retour d'expérience de la mise en œuvre de leur PCA et PRA avec l'ensemble des acteurs concernés. L'objectif est d'analyser les effets des mesures prises sur les pratiques et l'organisation des établissements et d'engager une réflexion collective sur les suites à donner (notamment concernant l'usage des outils numériques).

5. Premier bilan et perspectives

Les organismes de recherche n'ont pas signalé de grave difficulté survenue dans le processus de sortie progressive du confinement depuis le 11 mai 2020. Les premières indications montrent des taux de travail en présentiel très variables d'un site à l'autre, pouvant aller de quelques pourcents à plus de 40% (notamment en outremer). De manière générale, le pourcentage est sensiblement inférieur à ce qui avait été anticipé par les organismes.

Parmi les sujets les plus problématiques se trouve la situation des personnels expatriés à l'étranger, notamment dans la perspective des congés d'été. Ce sujet est suivi par les organismes concernés en lien avec le quai d'Orsay.

Perspective du 2 juin 2020 : semaine après semaine, les effectifs en présentiel croissent progressivement. Sauf évolution forte du cadrage fixé par le gouvernement, le 2 juin ne devrait pas se traduire par une rupture dans le processus de reprise de l'activité en présentiel, mais plutôt se situer en continuité du processus engagé depuis le 11 mai.